

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

**PROJET DE DESAFFECTATION ET DE
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE
L'ESPLANADE DE LIMBURGERHOF EN VUE DE
SA CESSION**

MESURES DE PUBLICITÉ : CERTIFICATS D'AFFICHAGE ET DE PARUTION

SOMMAIRE

1. MISE EN LIGNE DE L'ARRÊTÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CHENÔVE

Certificat de publication sur le site internet
Extraction du site internet

2. AFFICHAGE

Certificat d'affichage de l'arrêté
Affichage de l'arrêté à l'Hôtel de ville
Affichage de l'avis d'enquête publique à l'Hôtel de ville
Affichage de l'arrêté et de l'avis de l'enquête publique à la Maison du projet
Affichage de l'arrêté et de l'avis de l'enquête publique sur site

3. PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le Facebook de la Ville de Chenôve

4. PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES JOURNAUX

Dans « Le Bien Public » en date du 10 septembre 2026
Dans « Le Journal du Palais » en date du 10 septembre 2026
Dans « Le Bien Public » en date du 30 septembre 2026
Dans « Le Journal du Palais » en date du 30 septembre 2026

1. MISE EN LIGNE DE L'ARRÊTÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CHENÔVE

Le maire,
Vice-président de Dijon Métropole

Chenôve, le 22 SEPT 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CHENÔVE

Je soussigné, Thierry FALCONNET, Maire de la Ville de Chenôve, certifie que l'arrêté n° ARR_2026_215 du 10 août 2026, prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de désaffectation et de déclassement du domaine public d'une partie de l'Esplanade de Limburgerhof, en vue de sa cession, a été publié sur le site internet de la Ville de Chenôve (www.chenove.fr) le 10 septembre 2026 et le restera jusqu'au 13 octobre 2026 inclus.

De plus, je certifie que le dossier d'enquête publique tel que prévu à l'article 3 dudit arrêté sera également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Chenôve pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du lundi 28 septembre à 9h00 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30.



Signé électroniquement par : Thierry FALCONNET
Date de signature : 22/09/2026
Qualité : Maire



HÔTEL DE VILLE • BP 130 • 21303 Chenôve Cedex
Téléphone +33(0)3 80 51 55 00 • www.ville-chenove.fr



Trois enquêtes publiques à Chenôve : informez-vous et donnez votre avis

Dans le cadre du projet de construction d'un établissement de santé sur l'actuelle esplanade de Limburgerhof et de la mise à disposition d'une partie du parking de la Maison de la Vie associative, trois enquêtes publiques seront organisées du 28 septembre au 13 octobre 2026.

Ces enquêtes permettent au public de prendre connaissance des projets et de faire part de ses observations avant la désaffectation et le déclassement des emprises foncières concernées.

Une période d'enquête de 16 jours

Les trois enquêtes publiques se dérouleront du lundi 28 septembre 2026 à 9h00 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30.

Elles concernent :

- **L'esplanade de Limburgerhof – Ville de Chenôve**
Une enquête publique porte sur la partie de l'esplanade appartenant à la Ville de Chenôve.
- **L'esplanade de Limburgerhof – Dijon Métropole**
Une seconde enquête publique, portée par Dijon Métropole, concerne la partie de l'esplanade relevant de son domaine.
- **Le parking de la Maison de la Vie associative – rue de Longvic**
Une troisième enquête publique, portée par la Ville de Chenôve, concerne une partie du parking de la Maison de la Vie associative. Cette emprise est destinée à être mise à disposition de la Clinique Bénigne Joly, conformément à la promesse de vente conclue avec la Ville de Chenôve.

Rencontrez le commissaire enquêteur

M. Pierre ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur pour ces enquêtes, sera présent à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve, pour recevoir les observations du public :

- Lundi 28 septembre 2026, de 9h00 à 10h30
- Mardi 13 octobre 2026, de 16h00 à 17h30

Ces permanences sont l'occasion pour chacun de consulter les dossiers d'enquête, obtenir des informations et faire part de ses observations.

Comment consulter les informations ?

Les modalités précises de consultation des dossiers et de dépôt des observations seront indiquées dans les avis d'enquête publique.



Enquête publique - Esplanade Limburgerhof

FORMAT : PDF POIDS : 494.72 KO

TÉLÉCHARGER



Enquête publique - Parking MVA

FORMAT : PDF POIDS : 496 KO

TÉLÉCHARGER



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable au projet de désaffectation et de déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof en vue de sa cession

Par arrêté du Maire n° ARR_2026_215 en date du 10/08/2026, une enquête publique se déroulera du **lundi 28 septembre 2026 à 9h00 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30** à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à CHENÔVE (21300).

A compter de l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier est mis à disposition du public, à la Maison du projet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que sur le site internet de la Ville de Chenôve.

Monsieur Pierre ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve :

- lundi 28 septembre 2026 de 9h00 à 10h30,
- mardi 13 octobre 2026 de 16h00 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées dans le registre prévu à cet effet.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être transmises :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : maisonduprojet@chenove.fr,

- par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Chenôve

A l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur

Objet : enquête publique pour le projet de désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof

2 place Pierre Meunier

21300 Chenôve

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable au projet de désaffectation et de déclassement du domaine public d'une partie du parking de la Maison de la vie associative rue de Longvic en vue de sa mise à disposition

Par arrêté du Maire n° ARR_2026_226 en date du 11/08/2026, une enquête publique se déroulera du **lundi 28 septembre 2026 à 9h00 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30** à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à CHENÔVE (21300).

A compter de l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier est mis à disposition du public, à la Maison du projet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que sur le site internet de la Ville de Chenôve (www.chenove.fr).

Monsieur Pierre ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve :

- lundi 28 septembre 2026 de 9h00 à 10h30,
- mardi 13 octobre 2026 de 16h00 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées dans le registre prévu à cet effet.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être transmises :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : maisonduprojet@chenove.fr,
- par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Chenôve

A l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur

Objet : enquête publique pour le projet de désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de l'aire de stationnement rue de Longvic

2 place Pierre Meunier

21300 Chenôve

2. AFFICHAGE

Le maire,
Vice-président de Dijon Métropole

Chenôve, le 22 SEPT 2026

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : DÉCLASSEMENT PARTIEL DE LA VOIRIE COMMUNALE A CHENÔVE

Emprise située Esplanade de Limburgerhof

Je soussigné, Thierry FALCONNET, Maire de la Ville de Chenôve, certifie que l'arrêté n° ARR_2026_215 en date du 10 août 2026, prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de désaffectation et de déclassement du domaine public d'une partie de l'Esplanade de Limburgerhof, en vue de sa cession, a été affiché le 10 septembre 2026 et le restera jusqu'au 13 octobre 2026 inclus sur les lieux suivants :

- à l'Hôtel de ville, 2 place Pierre Meunier, 21300 Chenôve
- à la Maison du projet, 12 rue Lamartine, 21300 Chenôve
- sur site, aux abords de l'esplanade de Limburgerhof, le long de la rue du stade et de l'avenue Roland Carraz

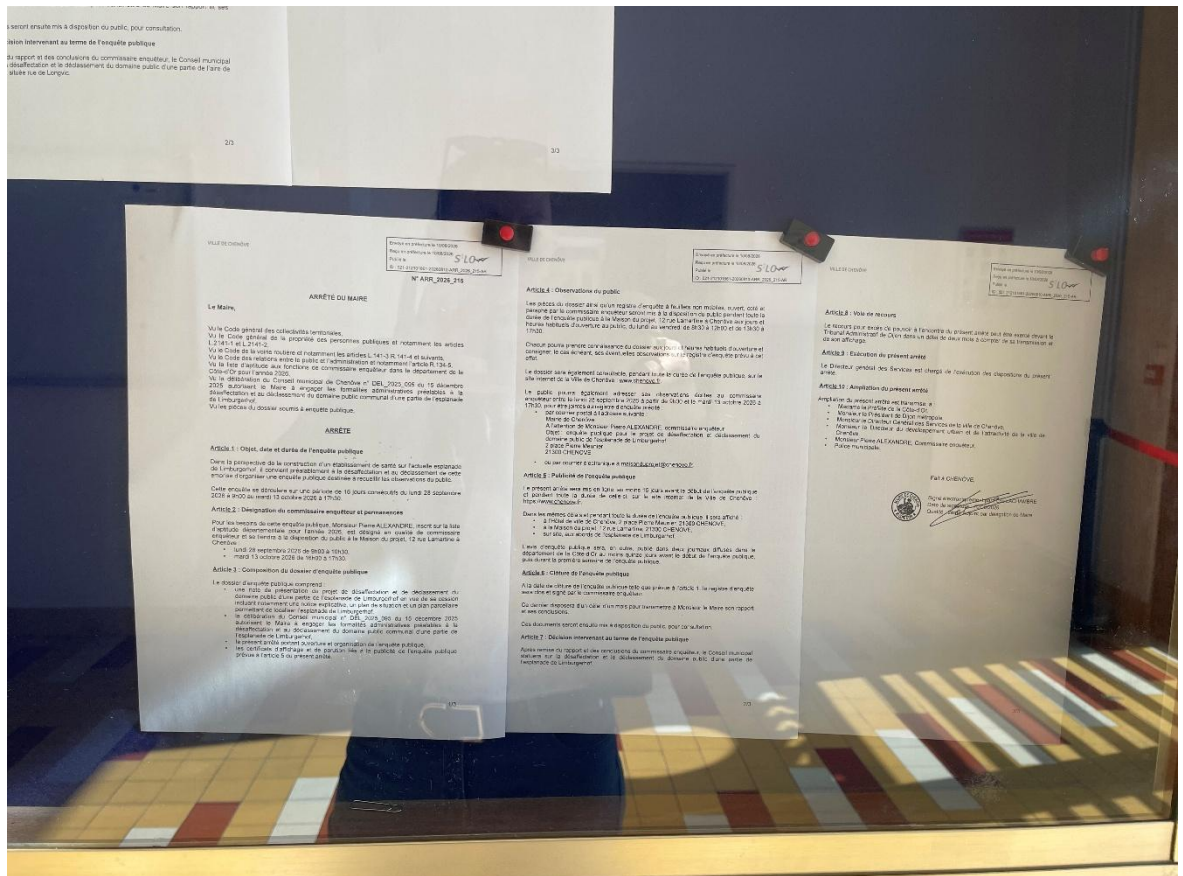


Signé électroniquement par : Thierry FALCONNET
Date de signature : 22/09/2026
Qualité : Maire



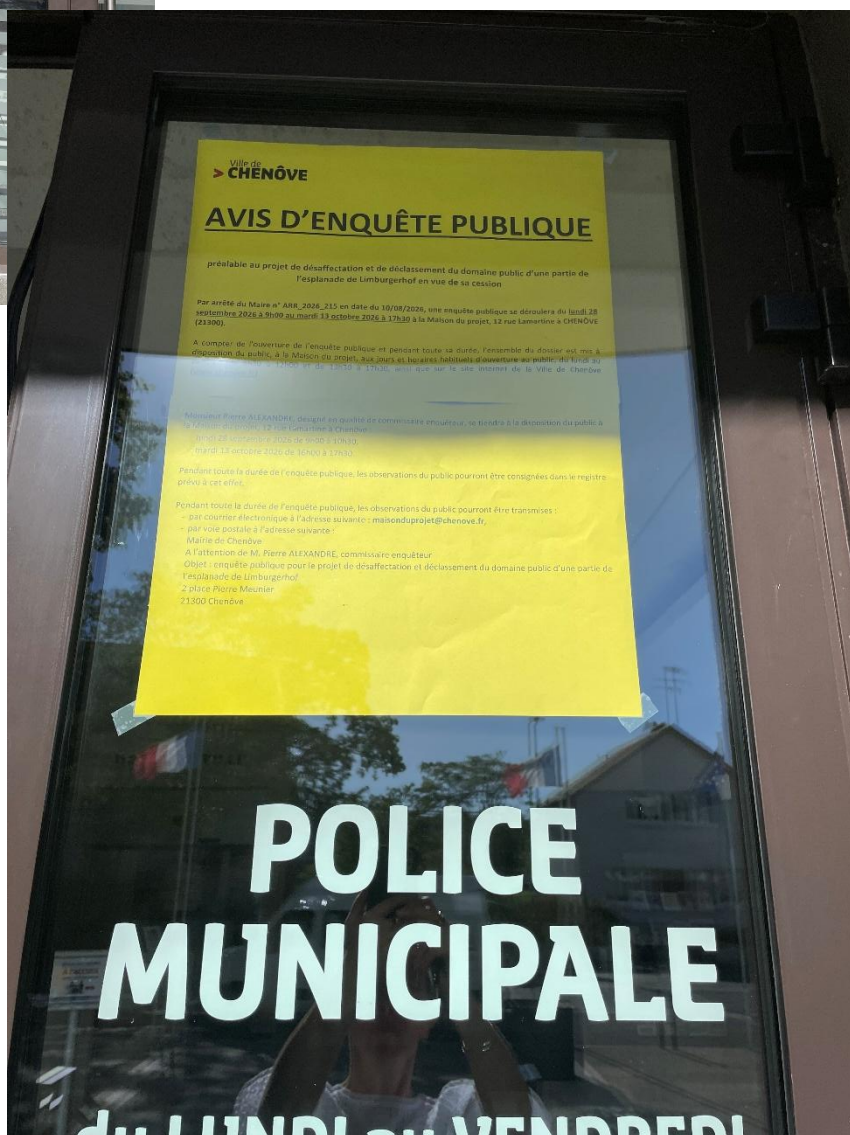
HÔTEL DE VILLE • BP 130 • 21303 Chenôve Cedex
Téléphone +33(0)3 80 51 55 00 • www.ville-chenove.fr

Affichage de l'arrêté à l'Hôtel de ville, 2 place Pierre Meunier à Chenôve

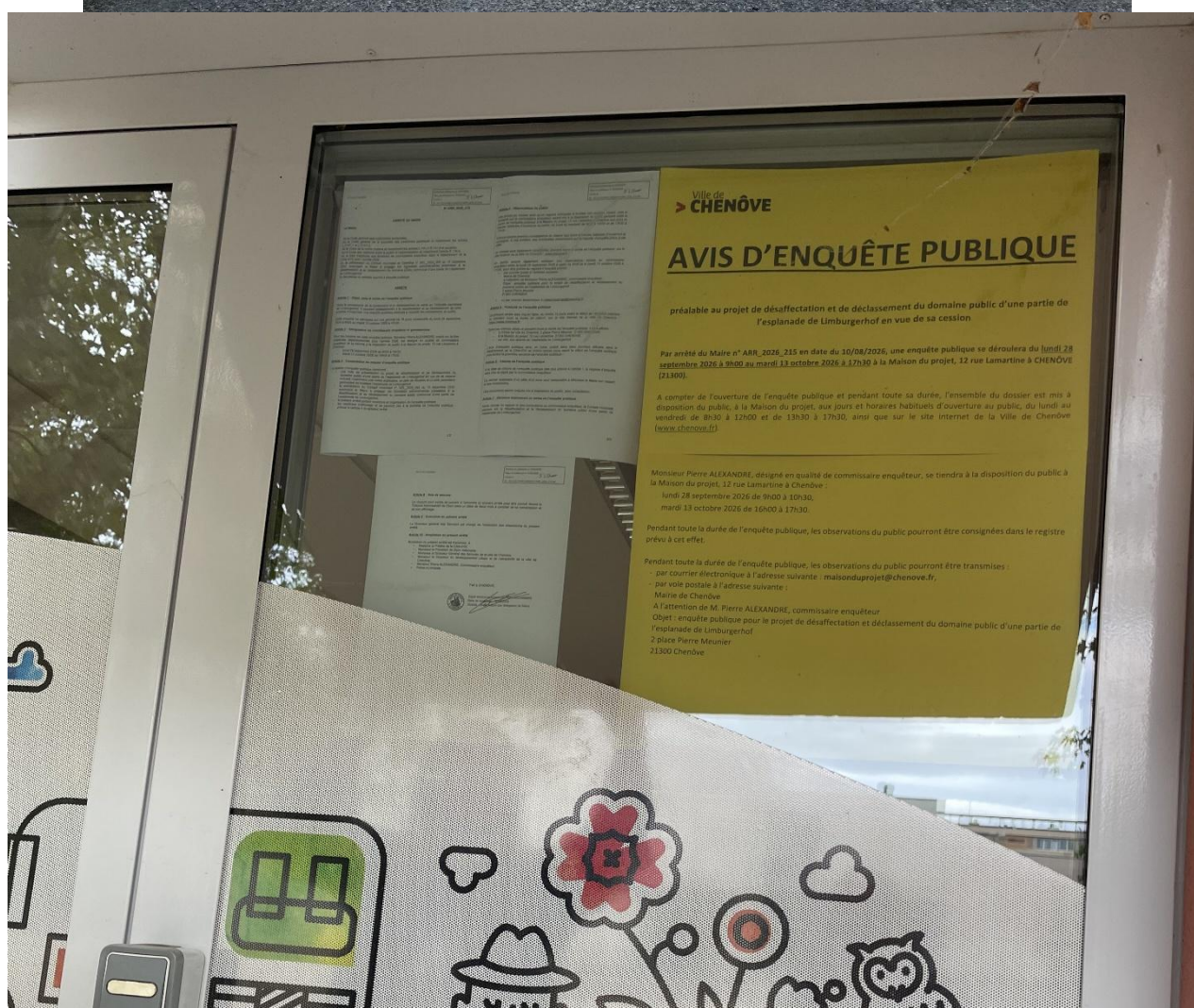
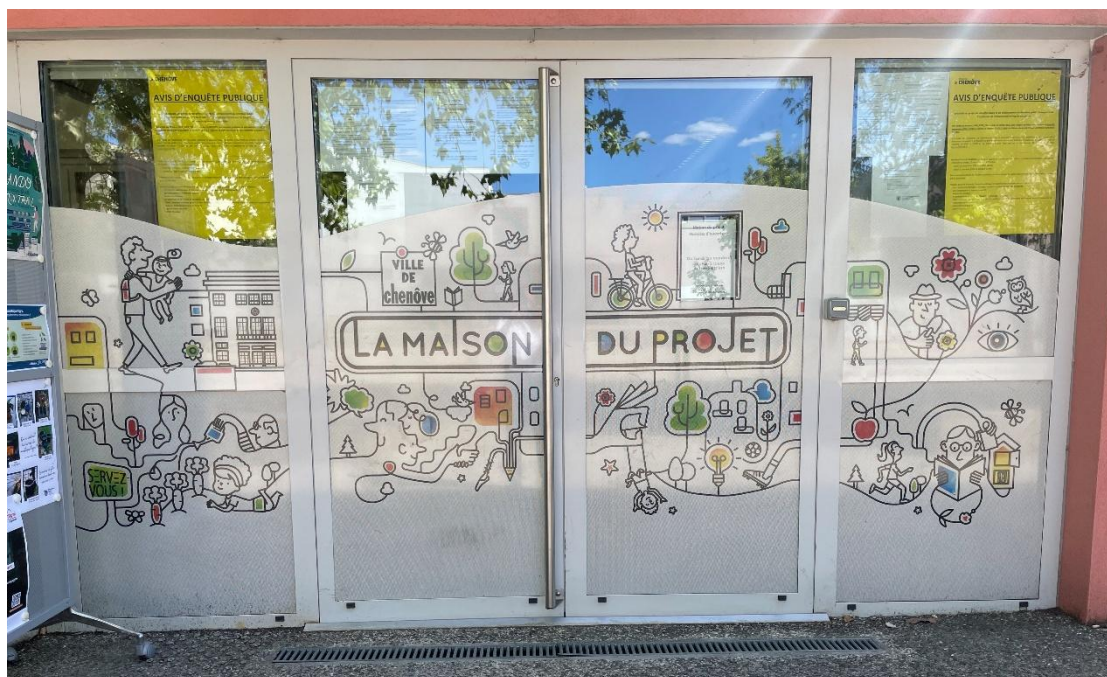


Direction du Développement Urbain et de l'Attractivité
Dossier d'enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement
du domaine public de l'Esplanade de Limburgerhof en vue de sa cession

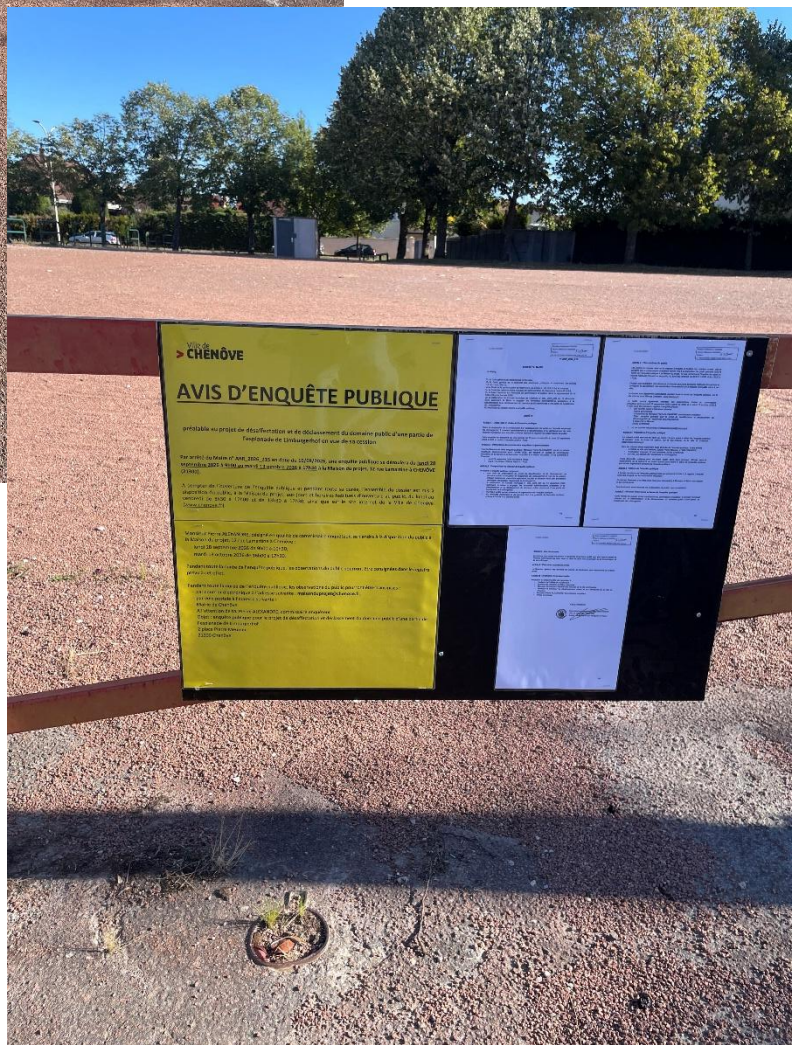
*Affichage de l'avis d'enquête publique
à l'Hôtel de ville, 2 place Pierre Meunier à Chenôve*



**Affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique
à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve**

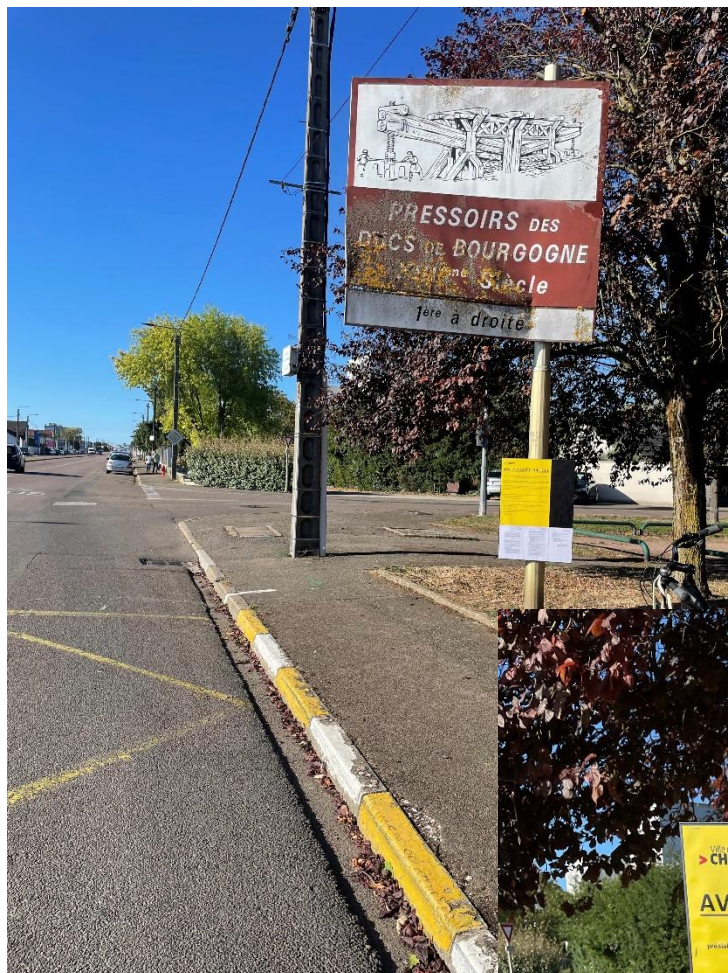


*Affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique sur site,
Rue du Stade*

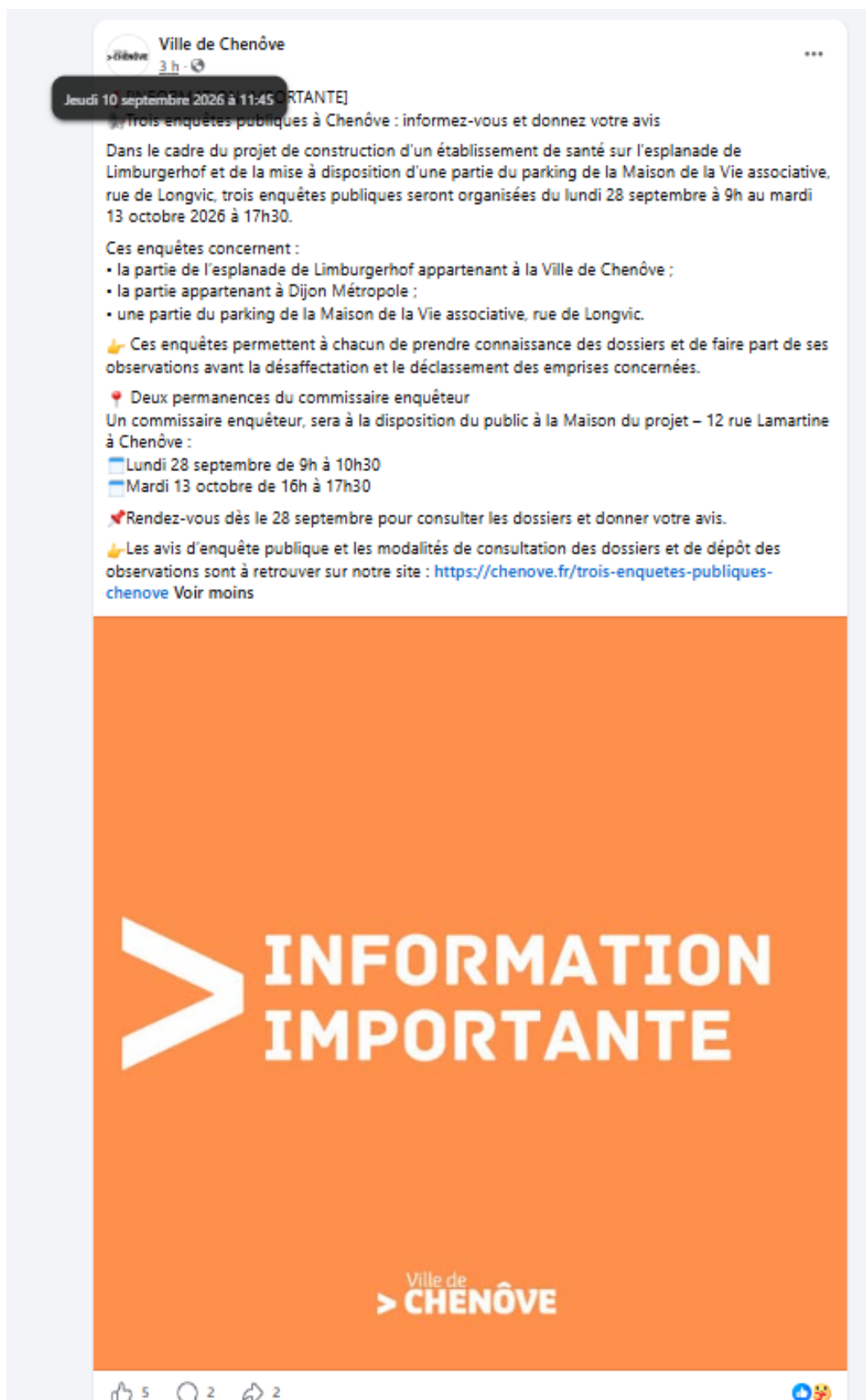


*Direction du Développement Urbain et de l'Attractivité
Dossier d'enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement
du domaine public de l'Esplanade de Limburgerhof en vue de sa cession*

**Affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique sur site,
Avenue Roland Caraz**



3. PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE FACEBOOK DE LA VILLE DE CHENOVE



4. PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DANS « LE BIEN PUBLIC »
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2026**

40 | **Le Bien Public** | Côte-d'Or Annonces légales

Jeu 10 septembre 2026

AVIS

Enquêtes publiques

DECLASSEMENT DE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN

VILLE DE CHENÔVE
Partie de l'Esplanade de Limburgerhof

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique préalable au déclassement de la voirie métropolitaine de l'emprise citée ci-dessus aura lieu du **28 septembre au 13 octobre 2026 inclus**, à la Maison du projet - 12 rue Lamartine, entrée côté parc urbain - 21300 CHENÔVE (samedi, dimanche et jours fériés exceptés), du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30**.

Pendant cette période, un registre destiné à recevoir les observations formulées par le public sera déposé aux jours et heures d'ouverture de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées par écrit à **Dijon Métropole - Service Foncier - 40 avenue du Drapeau - CS 17510 - 21075 DIJON Cedex**.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public le **lundi 28 septembre de 9h00 à 10h30 et le mardi 13 octobre 2026 de 16h00 à 17h30 à la Maison du projet-12 rue Lamartine, entrée côté parc urbain - 21300 CHENÔVE**.

512595300

VILLE DE CHENÔVE

Avis d'enquête publique

Une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'une partie du parking de la Maison de la vie associative rue de la Longvic se tiendra du **lundi 28 septembre à 9h00 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30** à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve (21300).

Pendant cette période, l'ensemble du dossier est mis à disposition du public, à la Maison du projet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que sur le site internet de la Ville de Chenôve (www.chenove.fr).

Monsieur Pierre ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve :

- lundi 28 septembre 2026 de 9h00 à 10h30,
- mardi 13 octobre 2026 de 16h00 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées dans le registre prévu à cet effet ou pourront être transmises :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : maisonduprojet@chenove.fr;
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Chenôve

A l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur

Objet : enquête publique pour le projet de désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de l'aire de stationnement rue de Longvic

2 place Pierre Meunier 21300 Chenôve

514851100

VILLE DE CHENÔVE

Avis d'enquête publique

Une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof se tiendra du **lundi 28 septembre à 9h00 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30** à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve (21300).

Pendant cette période, l'ensemble du dossier est mis à disposition du public, à la Maison du projet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que sur le site internet de la Ville de Chenôve (www.chenove.fr).

Monsieur Pierre ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve :

- lundi 28 septembre 2026 de 9h00 à 10h30,
- mardi 13 octobre 2026 de 16h00 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées dans le registre prévu à cet effet ou pourront être transmises :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : maisonduprojet@chenove.fr;
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Chenôve

A l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur

Objet : enquête publique pour le projet de désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de l'aire de stationnement rue de Longvic

2 place Pierre Meunier 21300 Chenôve

514851100

projet, 12 rue Lamartine à Chenôve :

- lundi 28 septembre 2026 de 9h00 à 10h30,
- mardi 13 octobre 2026 de 16h00 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées dans le registre prévu à cet effet ou pourront être transmises :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : maisonduprojet@chenove.fr;
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Chenôve

A l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur

Objet : enquête publique pour le projet de désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof

2 place Pierre Meunier 21300 Chenôve

514853400

Avis divers

Divers

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON

Le tribunal judiciaire de DIJON, première chambre civile, par jugement rendu le 08 Septembre 2026 a :

- arrêté un plan de continuation pour :

S.C. DOMAINE FRIBOURG HACQUARD, dont le siège social est sis 4 Route des Chaumes 21700 VILLERS LAFAYE

Activité : Exploitant viticole

RCS DIJON 322212754

Durée du plan : 15 ans

-désigné : SELARL ASTEREN, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus 21000 DIJON, commissaire à l'exécution du plan

515206500

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON

Le tribunal judiciaire de DIJON, première chambre civile, par jugement rendu le 08 Septembre 2026 a :

- prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de :

S.A.R.L. RCKSC, dont le siège social est sis 15 Rue de la Corvée 21220 VALFORET

Activité : Activités des sociétés holding

RCS DIJON 850059775

-fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 15 Septembre 2025

Liquidateur judiciaire : SELARL ASTEREN, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus 21000 DIJON

515210200

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON

Le tribunal judiciaire de DIJON, première chambre civile, par jugement rendu le 08 Septembre 2026 a :

- prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de :

S.A.S. POLE BIOMASSE HAUTES COTES, dont le siège social est sis Route de Chazan - 21220 CHAMBOEUF

Activité : Travaux forestiers & agricoles

RCS DIJON 494218415

-fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 15 Septembre 2025

Liquidateur judiciaire : SELARL ASTEREN, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus 21000 DIJON

515212200

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON

Le tribunal judiciaire de DIJON, première chambre civile, par jugement rendu le 08 Septembre 2026 a :

- prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de :

S.A.S. FORESTIERE DES HAUTES COTES, dont le siège social est sis Rue de Chazan - 21220 CHAMBOEUF

Activité : Travaux forestiers

RCS DIJON 951033026

-fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 15 Septembre 2025

Liquidateur judiciaire : SELARL ASTEREN, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus 21000 DIJON

515213900

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON

Le tribunal judiciaire de DIJON, première chambre civile, par jugement rendu le 08 Septembre 2026 a :

- prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de :

S.A.S. CHRISTIAN ROUSSEL TRANSPORTS, dont le siège social est sis Route de Chazan-21220 CHAMBOEUF

Activité : Transports routiers

RCS DIJON 378017610

-fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 15 Septembre 2025

Liquidateur judiciaire : SELARL ASTEREN, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus 21000 DIJON

515215200

Euro Légales

cebra GROUPE

Marchés publics

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures Plateforme de dématérialisation

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce

DÉPARTEMENTS 21-71

lpral@ebra.fr

Pour tout conseil et optimisation des coûts

Contactez votre conseiller

Alexandra Gainot :

06 68 54 16 00 / 04 72 22

LE BIEN PUBLIC

LE JOURNAL

4. PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DANS « LE JOURNAL DU PALAIS »
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2026**

le Journal du Palais
Réseau Légalnet

Membre de l'APTE
Association de la Presse pour la Transparence Économique

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou cas de force majeure.

Identifiant de l'annonce : **L2604522**

Nous soussignés, journal-du-palais.fr service de presse en ligne habilité à recevoir des annonces légales, SAS au capital de 235 000 Euros, représentée par son directeur de la publication Michel Guyomard, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Voir l'annonce légale : <https://journal-du-palais.fr/annonces-legales/?reference=L2604522>

Cette annonce a été mise en ligne le 10 septembre 2026 sur <https://journal-du-palais.fr/>

Référence : **L2604522**
Support de publication agréé : journal-du-palais.fr
Date de parution : 10 septembre 2026
Département : 21 - Côte-d'Or
Type : **AVIS ADMINISTRATIF**

 Ville de
CHENÔVE

Ville de Chenôve
Avis d'enquête publique
Une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof se tiendra du lundi 28 septembre à 9h00 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30 à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve (21300).
Pendant cette période, l'ensemble du dossier est mis à disposition du public, à la Maison du projet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que sur le site internet de la Ville de Chenôve (www.chenove.fr).
Monsieur Pierre ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve :
- Lundi 28 septembre 2026 de 9h00 à 10h30 ;
- Mardi 13 octobre 2026 de 16h00 à 17h30.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées dans le registre prévu à cet effet ou pourront être transmises :
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : maisonduprojet@chenove.fr ;
- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Chenôve, à l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur. OBJET : Enquête publique pour le projet de désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof. 2 place Pierre Meunier - 21300 CHENÔVE.

4. PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DANS « LE BIEN PUBLIC »
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

Mercredi 30 septembre 2026

Le Bien Public Côte-d'Or Annonces légales

43

AVIS

Enquêtes publiques

DIJON métropole

DECLASSEMENT DE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN

VILLE DE CHENÔVE
Partie de l'Esplanade de Limburgerhof

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique préalable au déclassement de la zone métropolitaine de l'Esplanade ci-dessus aura lieu du **20 septembre au 13 octobre 2026 inclus**, à la Maison du projet - 12 rue Lamartine, entrée côté parc urbain - 21300 CHENÔVE (sauf dimanche et jours fériés exceptés), du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30.

Pendant cette période, un registre destiné à recevoir les observations formulées par le public sera déposé aux jours et heures d'ouverture de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées par écrit à : **Dijon Métropole - Service Foncier - 40 avenue du Drapreau - CS 17510 - 21075 DIJON Cedex.**

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public le **lundi 20 septembre de 9h30 à 10h30 et le mardi 13 octobre 2026 de 9h30 à 17h30** à la Maison du projet-12 rue Lamartine, entrée côté parc urbain - 21300 CHENÔVE.

5172593300

VILLE DE CHENÔVE

Avis d'enquête publique

Une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'une partie du parking de la Maison de la vie associative rue de la Longue se tiendra du **lundi 20 septembre à 9h30 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30** à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve (21300).

Pendant cette période, l'ensemble du dossier est mis à disposition du public, à la Maison du projet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, ainsi que sur le site internet de la Ville de Chenôve (www.chenove.fr).

Monsieur Pierre ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve :

- lundi 20 septembre 2026 de 9h30 à 10h30,
- mardi 13 octobre 2026 de 9h30 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées dans le registre prévu à cet effet ou pourront être transmises :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : maisonduprojet@chenove.fr,
- par voie postale à l'adresse suivante :
Mairie de Chenôve
A l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur

514851150

VILLE DE CHENÔVE

Avis d'enquête publique

Une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof se tiendra du **lundi 20 septembre à 9h30 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30** à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve (21300).

Pendant cette période, l'ensemble du dossier est mis à disposition du public, à la Maison du projet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, ainsi que sur le site internet de la Ville de Chenôve (www.chenove.fr).

Monsieur Pierre ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire

enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chenôve :

- lundi 20 septembre 2026 de 9h30 à 10h30,
- mardi 13 octobre 2026 de 9h30 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées dans le registre prévu à cet effet ou pourront être transmises :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : maisonduprojet@chenove.fr,
- par voie postale à l'adresse suivante :
Mairie de Chenôve
A l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur

Objet : enquête publique pour le projet de désaffectation et de déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof
2 place Pierre Meunier 21300 Chenôve

514853450



PREFET DE HAUTE-SAÔNE

Avis d'enquête publique

Demande de permis de construire déposée par la SAS PARC SOLAIRE DU VERGY, pour la réalisation d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Champlitte

Par arrêté n° 70-2026-09-17-00001 du 17 septembre 2026 est organisée **durant 33 jours, du 19 octobre 2026 à partir de 9h30 au 20 novembre 2026 à 17h30**, une enquête publique sur la demande de permis de construire susvisée, à laquelle sont annexées notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'information sur l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de Bourgogne Franche-Comté en date du 18 mai 2026.

A cet effet, Jean-Claude LASSOUT, principal de collège en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Besançon du 12 août 2026. Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Champlitte (siège de l'enquête), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels et consigner éventuellement ses observations dans le registre d'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent afin de recevoir les observations du public en mairie de Champlitte :

- lundi 19 octobre de 9h30 à 12h30,
- samedi 7 novembre de 9h30 à 12h30,
- vendredi 20 novembre de 14h00 à 17h30.

Toute information sur le projet pourra être demandée auprès de la SAS PARC SOLAIRE DU VERGY - 80 rue Madame de Saligny - 92110 Clamart - M. Léopold HUGEL, téléphone : 06 02 00 84 81, mail : leopold.hugel@rwe.com, ou auprès du préfet de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'Etat - 03.84.17.70.00). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet et le consulter à la préfecture.

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions avant la fin du délai de l'enquête publique :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Champlitte ;
- par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Champlitte, 33 bis rue de la République - 70000 Champlitte) pour être annexées au registre d'enquête ;
- être formulées par voie électronique à l'adresse : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Centrale agrivoltaïque de Champlitte).

Ces dernières seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône (<https://www.haute-saone.gouv.fr/>).

Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône (<https://www.haute-saone.gouv.fr/>) Rubriques : Actions de l'Etat - Environnement - Information et consultation du public - Enquêtes publiques - Centrales photovoltaïques.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône (rubrique préfecture).

Un poste informatique sera par ailleurs mis à la disposition du public sur rendez-vous à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'Etat) du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que du mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'Etat) et au maire de Champlitte pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an.

L'autorité compétente pour prendre la décision de permis de construire est le préfet de la Haute-Saône. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence passé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme.

Fait à Vesoul, le 24 septembre 2026

Pour le préfet et par délégation :
Le directeur de la citoyenneté,
de l'immigration et des libertés publiques,
Fabrice VUILLAUME

517223450

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

VALÉON

SCI au capital de 10 000 €
Siège social : 15 rue de la Charmette, 21000 Dijon
980 700 371 RCS Dijon

Par AGE du 30/09/2026, dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Liquidateur : M. Fabien RUNET, 15 rue de la Charmette, 21000 Dijon. Siège de liquidation : siège social. Mention au RCS de Dijon.

517268330

Transferts de siège social

LE JOKER

Aux termes d'une décision en date du 13/07/2026, l'Associé Unique de la société LE JOKER, SARL, à associé unique au capital de 300 euros, Siège social : 6 rue de l'Hôpital, 21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE, RCS DIJON 995 056 024, a décidé d'attribuer l'objet social à l'activité de bar et de transférer le siège social au 6 route de Dijon, 21470 BRAZEY EN PLAINE à compter du ce jour, et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis-La Gérance

517433320

Extrait de jugement

COUR D'APPEL DE DIJON

La cour d'Appel de DIJON, deuxième chambre civile, est arrêt rendu le 10 septembre 2026 à :

- infirmé le jugement rendu par le Tribunal judiciaire de Dijon le 16 mars 2026 en ce qu'il a ordonné l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire concernant

Monsieur Clément WILLEMS (B), N° SIREN 394506034, demeurant 6 rue aux Peules 21300 BISSEY LA PIERRE, profession exploitant agricole

517462950

Avis divers

Divers

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DIJON

Le Tribunal judiciaire de DIJON, première chambre civile, par jugement rendu le 28 Septembre 2026 a :

- prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de

S.C.I. COPA, dont le siège social est sis 41 Boulevard Pasteur 21130 AUNONNE

Activité : Gestion immobilière
RCS DIJON 503271199

- fixé provisionnellement la date de cessation des paiements au 09 Septembre 2025

Liquidateur judiciaire : SELARL ASTEREN, représentée par Maître Thibaut POINSARD, 19 avenue Albert Camus 21000 DIJON

517436930

EURO PUBLIC

Marchés publics

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
Une équipe efficace et dédiée

Pour la publication de votre annonce
DÉPARTEMENTS 21-71 : info@euro.fr

Pour tout conseil et optimisation des coûts
Contactez votre conseiller Alexandre Gairol
06 68 54 16 00 / 04 72 22 24 25

4. PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DANS « LE JOURNAL DU PALAIS »
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

le Journal du Palais
Réseau Légalnet

Membre de l'APTE
Association de la Presse pour la Transparence Économique

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou cas de force majeure.

Identifiant de l'annonce : **L2604523**

Nous soussignés, journal-du-palais.fr service de presse en ligne habilité à recevoir des annonces légales, SAS au capital de 235 000 Euros, représentée par son directeur de la publication Michel Guyomard, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Voir l'annonce légale : <https://journal-du-palais.fr/annonces-legales/?reference=L2604523>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 septembre 2026** sur <https://journal-du-palais.fr/>

Référence : **L2604523**
Support de publication agréé : **journal-du-palais.fr**
Date de parution : **30 septembre 2026**
Département : **21 - Côte-d'Or**
Type : **AVIS ADMINISTRATIF**

 Ville de
CHÉNOVE

Ville de Chénôve
Avis d'enquête publique

Une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof se tiendra du lundi 28 septembre à 9h00 au mardi 13 octobre 2026 à 17h30 à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chénôve (21300).

Pendant cette période, l'ensemble du dossier est mis à disposition du public, à la Maison du projet, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que sur le site internet de la Ville de Chénôve (www.chenove.fr).

Monsieur Pierre ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la Maison du projet, 12 rue Lamartine à Chénôve :

- Lundi 28 septembre 2026 de 9h00 à 10h30 ;
- Mardi 13 octobre 2026 de 16h00 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations du public pourront être consignées dans le registre prévu à cet effet ou pourront être transmises :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : maisonduprojet@chenove.fr ;
- Par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Chénôve, à l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur. OBJET : Enquête publique pour le projet de désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de l'esplanade de Limburgerhof. 2 place Pierre Meunier - 21300 CHÉNOVE.